

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FICHE D'INDEMNITE

CODES	Nouvelle Analyse	Code Economique
	N° 2586	N°

- Désignation : Prime de recherche et d'enseignement supérieur

Régime fiscal

: soumis

Code

: non soumis

<input type="checkbox"/>

- Libellé standard : PR. RECHERCHE ENS. SUP.

- Textes de base :

- Décret n° 89-775 du 23 octobre 1989 modifié en dernier lieu par le décret n° 2022-1231 du 13 septembre 2022 (JO du 15 septembre 2022)

- Arrêté du 26 février 2021 (JO du 5 mars 2021)

- Base et modalités de calcul :

Code taux : non servi

Données A : non servie

Donnée B : montant de l'indemnité à payer

- Périodicité : non permanente.

- Observations :

Montant directement indicé

NON

(personnels bénéficiaires, personnels exclus etc...)

Cette indemnité est exclusive de l'IR 2585.

